

LE FEUILLET

Bulletin d'information des habitants de la vallée de Saurat

E-mail :
mairie-saurat@wanadoo.fr

N°6 - Décembre 2010

EDITORIAL



Le 93ème congrès des Maires et Présidents des communautés de France s'est tenu dans un contexte marqué par deux réformes d'ampleur (mesures financières et réforme territoriale) qui ont suscité des interrogations durant ces quatre jours. Certes, l'Association des Maires de France a réussi, tout au long du débat parlementaire, à faire évoluer le texte initial du gouvernement : les communes en sortent confortées puisqu'elles conservent la compétence générale et la possibilité de financements croisés en provenance des départements et des régions pour celles qui ont moins de 3500 habitants. Mais il est évident que l'affaiblissement des niveaux départemental et régional (qui seront confondus en 2015 pour donner un conseiller territorial) aura un impact négatif sur les actions de la commune, d'autant que le contenu de la loi de finance 2010 est source d'inquiétudes. L'Etat a bien compensé en 2010 nos recettes en taxe professionnelle. Dorénavant, le bloc communal percevra la totalité de la taxe d'habitation et 26,5 % de la nouvelle cotisation sur la valeur ajoutée. Il n'en demeure pas moins que l'absence de visibilité sur l'évolution de nos ressources fiscales dans les années à venir constitue un facteur majeur d'inquiétude. A cela s'ajoute le gel en euros courants des dotations de l'Etat avec les conséquences qu'il risque de provoquer en matière d'investissement et de services publics. Ce gel pèsera d'abord sur les départements et les régions... mais alors quelle sera la réalité des financements croisés attribués par ces deux collectivités si elles sont exangues ? Et quel sera le contenu de la compétence générale de la commune quand pour l'exercer elle n'aura comme possibilité que d'agir sur les ressources procurées par la taxe d'habitation et la taxe foncière ? Que peut-elle décider si elle n'a pas de moyens de financement ? La suppression de la taxe professionnelle entraîne donc le transfert de l'impôt sur les ménages. Il faudra par conséquent être attentif à ne pas mettre une pression fiscale trop lourde sur les administrés de la commune dont nous savons que les difficultés financières s'accroissent. Bien que bon nombre de problèmes soient aujourd'hui mondiaux, les solutions sont souvent locales, entre autre pour faire reculer la pauvreté et maintenir la solidarité.

Nous sommes conscients, en effet, que les acteurs de la vie locale et en particulier de la vie communale sont incontournables pour apporter un progrès à la vie de nos concitoyens de Saurat.

le Maire



Comme il est de tradition, le début d'année voit se dérouler la présentation des vœux à la population en présence des autorités invitées. Cette année la cérémonie se déroulera le samedi 15 janvier, à partir de 11 heures, à la «Maison d'Amont». Elle sera suivie d'un vin d'honneur ■

Rectificatif de «La Feuille N°6

Plaidoyer d'ERRATUM

Dans la dernière «L'ur» nisme numéro de «La Feuille» béra... une erreur nous fait dire le contraire de ce que nous voulions écrire. Vous trouverez à côté la fixe le sens corrigé. L'information sera publiée dans le numéro de janvier 2011 du «Feuillet».

Taxes locales et imposition des habitations

Les feuilles portant l'avis d'imposition des taxes foncières et taxes d'habitation pour l'année 2010 sont en cours d'achèvement. Pour la part communale, les taux des bases servant de calcul au montant de l'impôt local ont changé par rapport à l'an dernier. Sous certaines conditions (Arrêté du 3 mars 2010), il vous est possible de bénéficier de dégrèvements pour l'habitation principale concernant :

- 1) une assurance marge de sécurité pour faire face à un imprévu.
- 2) Locataire afin de prévenir une augmentation des recettes de 15 000 € qui équivaut à la Commune contre l'écarter de sécurité (inscrite en charges exceptionnelles).
- 3) a) Propriétaire ou locataire, en fonction de la situation :

Maître Le Maire soumet au vote ces propositions :

- Taxes d'habitation : 14,60 %
- Taxes Foncières (tous lots) : 101,74

Maître Le Maire indique que des recherches et des actions seront menées afin d'établir une plus grande justice fiscale.

Pour l'habitation : 2
Pour l'habitation : 2
Le régime indemnitaire 2009, incluant la prise en compte des

Propriétaire ou locataire, en fonction de la situation :

- 1) 24 € pour la première part de
- 2) pour la première demi-part et démentaire ; ces deux derniers 1 271 € et 2 135 € en cas de
- 3) 5 038 € pour la première part
- 4) 56 € pour les quatre premières demi-parts supplémentaires ; ces spécifiquement à 728 € et 1 288 €.

un registre de l'avis d'imposition pour recevoir les remarques

EAU



Le SMDEA met à la disposition des habitants ne disposant pas d'une alimentation en eau potable, de l'eau en bouteille comparable à celle distribuée par la source de Trazines sur le village. Les familles concernées peuvent récupérer des packs à la mairie le lundi après-midi ou le samedi matin (un pack par personne et par semaine). En dehors de ces jours de distribution, il est possible de se fournir gratuitement aux fontaines publiques de la place de la Rende. ■

SMECTOM

Depuis fin octobre, en raison des nuisances sonores que les dépôts occasionnaient, les containers destinés à recevoir les bouteilles en verre et les papiers journaux ont été déplacés de la place des Tilleuls à l'entrée du parking de la «Maison». Cela permettra de commencer l'aménagement de la place des Tilleuls tel que cela avait été annoncé en 2009. ■





Les grèves de l'automne n'expliquent pas tout !!!

Le ramassage des ordures ménagères a été interrompu du 20 au 30 octobre en raison du mouvement social sur «la retraite». Certains ont fait des efforts pour ne pas dégrader la situation sanitaire dans la commune ; d'autres ont persisté dans leur comportement incivique (dépôts sauvages). Chacun se reconnaîtra...

Malgré une parution régulière dans les différentes publications municipales, les jours de ramassage des déchets ménagers (le jeudi) et des sacs jaunes

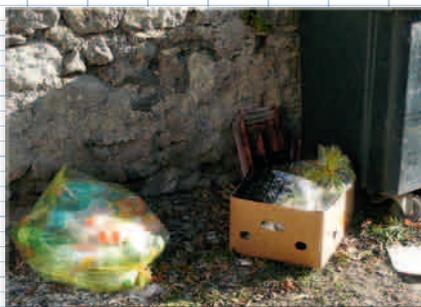


(le lundi matin) ont bien du mal à entrer dans la pratique. A signaler tout particulièrement les sacs jaunes en exposition permanente dans les espaces propreté : collectés le lundi, ils

doivent être déposés près des containers ou devant chez soi le dimanche soir exclusivement.

Le verre doit être déposé dans les containers et non abandonné dans des cartons à leur pied. Les différentes aires aménagées pour le bien être des villageois et des touristes doivent rester des endroits accueillants ; elles sont malheureusement polluées, dégradées, et l'on ne compte plus les dégradations en tout genre.

Tout ceci est regrettable, tant pour les résidents du village que pour l'image donnée par la commune. ■



INSEE



Du 20 janvier au 19 février 2011 aura lieu le recensement de la population. Il s'agit d'une enquête strictement confidentielle, dont le traitement des données est entièrement anonyme. Les résultats sont essentiels pour la définition et la gestion des politiques publiques menées aux niveaux communal, départemental, régional et national.

Dans les communes de moins de 10 000 habitants, elle a lieu tous les 5 ans.

Une enquête sur la famille et les logements associée au recensement de la population sera également réalisée. Elle permettra de suivre l'évolution des structures familiales, et complètera les résultats du recensement sur certains thèmes comme le PACS, la garde des jeunes enfants ou les familles recomposées. En précisant la multi résidence des membres de certaines familles, elle facilitera des études sur des populations, comme, par exemple, les enfants dont les parents sont séparés, les adultes dont

le lieu de travail éloigné les amène à prendre un logement occasionnel, ou encore les personnes qui habitent une large partie de l'année dans une résidence secondaire.

Le recensement de la population et vous

Le recensement de la population est

un acte civique obligatoire et utile pour tous. Cette année, vous serez recensé. Votre réponse permettra d'actualiser les données disponibles. Vous devez vous faire recenser dans votre résidence principale, c'est-à-dire celle où vous passez plus de six mois de l'année.

Les étapes du recensement :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

M. **XXXXXXXXXXXXXXXX**
a été désigné(e) comme **agent recenseur**.

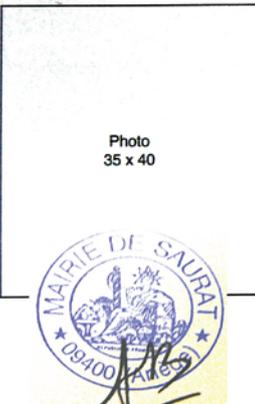
Cette carte n'est valable que pour la réalisation et le contrôle d'exhaustivité de l'enquête de recensement 2011.

L'enquête de recensement a été prescrite par la loi n° 2002-276 du 27 février 2002. **Y répondre est obligatoire.**

À **SAURAT**, le **10/01/2011**

Le maire **Anne-Marie BASSERAS**
ou le président
de l'établissement public
de coopération intercommunale.

Photo 35 x 40





1° Un agent recenseur recruté par la mairie vient chez vous

Vous le reconnaîtrez grâce à sa carte tricolore avec photographie, signée par le maire. Il vous remettra les questionnaires du recensement (une feuille de logement pour mon foyer et un bulletin individuel pour chaque personne vivant chez vous, quel que soit son âge).

2° Vous lirez et remplirez les documents qui vous seront remis

L'agent recenseur vous aidera à les remplir si vous le souhaitez.

3° Sur rendez-vous, l'agent recenseur viendra les récupérer

Si vous êtes souvent absent de votre domicile, vous pourrez : soit confier vos questionnaires remplis, sous enveloppe à quelqu'un qui les remettra à l'agent

recenseur, soit retourner directement les questionnaires, sous enveloppe, à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee de votre région. L'agent recenseur pourra vous remettre une enveloppe à cet effet.

4° **A la fin de l'enquête**, la mairie transmet à l'Insee tous les documents collectés. ■

REPAS DES ANCIENS

C'est le samedi 18 décembre 2010 que la municipalité a offert le repas traditionnel aux «aînés» de la commune. Cette année c'est plus d'une centaine de personnes qui a répondu à l'invitation. Le traiteur habituel ne pouvant servir à cette date, c'est un traiteur de Les Pujols, «Chez Pierrot» qui a préparé et servi le repas à la grande satisfaction des convives. L'animation musicale a été assurée par Ghislaine Muca, les aînés s'occupant de réchauffer l'ambiance générale ; et ce ne sont pas forcément les plus jeunes qui ont manifesté du plus d'enthousiasme et de dynamisme ; de bonne augure pour traverser l'hiver et arriver en pleine forme au printemps ! ■



Route de Cabus

La route de Cabus et la rue Albert Sans ont



reçu cet été une couche de «grave émulsion» ; il s'agit d'une couche de préparation de la chaussée à froid (donc soucieuse de l'environnement) qui doit être compactée et se stabiliser durant quelques mois avant de recevoir une couche de finition (même si cela semble superflu au vu de l'aspect que présente la route après ce premier passage). Le revêtement définitif sera posé sur ces deux voies courant 2011 par les services du Conseil Général ■

Logements vacants

Le secrétariat de Mairie reçoit de nombreux appels téléphoniques de personnes recherchant une maison à louer à l'année. Au vu du nombre de volets fermés sur le village, on peut penser en trouver sans difficulté. Malheureusement l'offre de maisons libres sur la commune est quasi nulle ; nous orientons les demandes sur les communes limitrophes. Le manque de produits à proposer a un double inconvénient : Il freine l'augmentation de la population de la commune limitant le dynamisme des commerces et des services ; il empêche le développement d'une vie sociale plus riche. Une augmentation de l'offre des maisons à louer peut amener un revenu non négligeable



pour le loueur ainsi que le produit des taxes d'habitation à la commune. Si vous vous sentez concerné, des opportunités existent grâce au PiG mis en place sur : la Communauté de Communes.

Les projets de rénovation de logements loués à l'année, dont l'état est très dégradé ou insalubre, sont prioritaires ; particulièrement pour les logements occupés. Dans ce cas, les taux de subventions varient, selon les cas, entre 45 % et 95 % d'un montant de travaux plafonné. Il s'agit de nouveaux dispositifs financiers que propriétaires bailleurs peuvent saisir afin de rénover leur(s) logement(s).

Contact : David Maury 05 34 09 86 30 ■



Activité de la bibliothèque municipale

CHIENS et CHATS



- Depuis 1992, le tatouage des chiens et des chats est obligatoire en France (article L 214-5 du code rural)
- Le propriétaire est responsable des dommages causés par son animal (art.1385 du code civil)
- Entre 22H et 6H, les aboiements peuvent être assimilés à du tapage nocturne et être condamnables (art. L131-13 du code rural)
- Les aboiements sont considérés comme abus de voisinage toute la journée.
- La divagation des chiens et chats sans surveillance de leur maître est définie par la distance d'éloignement du

domicile (art.L 211-3 du code rural)

- Les chiens susceptibles d'être dangereux doivent être déclarés en Mairie et ne peuvent être détenus que sous conditions ; ils sont classés en deux catégories : chiens d'attaque puis chiens de garde et de défense.

- Lors de promenades avec vos amis les bêtes, n'oubliez pas que les rues, les «passades» du village sont aussi fréquentées par tous ; pensez à ramasser les déjections de votre animal favori. ■

Deux Sauratois à l'honneur

Au cours de la cérémonie du 11 novembre, le colonel Garrigues a remis la croix du combattant au titre de la guerre d'Algérie à Thérèse Rouzet pour ses états de service comme infirmière à l'hôpital Maillot, d'Alger, et à Fernand Cuminetti, affecté à la base aérienne 101 de Bône, pour sa participation au maintien de l'ordre. Nos sincères félicitations à ces deux sauratois qui ont su adopter un comportement exemplaire durant cette période difficile. ■



Le colonel Garrigues décore Thérèse Rouzet et Fernand Cuminetti

Compte-rendu de mandat

Ils sont 577 à nous représenter à l'Assemblée Nationale. Ils votent les lois de la République. Madame Frédérique Massat, Député de la 1^o circonscription de l'Ariège, présentera son compte-rendu de mandat à la population de la vallée de Saurat le jeudi 20 janvier 2011 à 18h30 à la «Maison d'Amount». Elle présentera ses réflexions et dressera des perspectives d'actions. Vous pourrez dialoguer avec elle à l'issue de sa présentation. (Le bilan chiffré objectif de son mandat est consultable sur ce site <http://www.nosdeputés.fr/frederique-massat>) ■



Election cantonale

Cette année les citoyens de la commune (uniquement les citoyens français) sont invités à accomplir leur devoir électoral les dimanches 20 et 27 mars 2011 pour le renouvellement des conseillers généraux. En cette période de modification du fonctionnement des institutions cantonales, il est nécessaire de participer massivement à ces élections pour montrer l'attachement que nous portons à cette collectivité territoriale. ■

